

# CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

## ***Réunion de la Commission Permanente du 19 avril 2004 à Clermont-Ferrand***

*Étaient présents 42 conseillers régionaux,  
M. Pierre-Joël BONTÉ, M. Brice HORTEFEUX,  
M. Claude MALHURET, Mme Agnès MOLLON  
et M. René SOUCHON étant absents.*

### **ÉCONOMIE ET EMPLOI**

#### **INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT, RECHERCHE**

##### ▪ **Bourses créateurs d'entreprises innovantes**

*(page 1 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les bourses créateurs d'entreprises innovantes suivantes :

- 7 600 € à M. CHRISTOPHE PORTUGUES
- 15 200 € à M. JULIEN FAYE
- 15 200 € à M. FABIEN RODRIGUEZ
- 30 500 € à M. NICOLAS ROUSSEL
- 15 200 € à M. MANFRED THEISEN
- 15 200 € à MME CHRISTINE VINCENT-MERLE.

##### ▪ **Plates-formes d'initiative locale**

*(page 4 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 25 000 € à la plate-forme d'initiative locale CRÉATION EN HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43) afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts.

##### ▪ **Prime régionale à l'emploi**

*(page 6 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'emploi suivantes :

- 44 000 € à la SARL F.E.B. (FABRIQUE D'EMBALLAGES BOIS) au Pertuis (43)
- 33 000 € à la SA DUCHENAUD-UNIFLEXO à Saint-Didier-en-Velay (43)
- 33 000 € à la SA TISSAGE ET MOULINAGE POCHON à Tence (43), sous la réserve énoncée dans le rapport
- 72 000 € à la SARL CARROSSERIE MANGOT à Olby (63), sous la réserve énoncée dans le rapport
- 66 000 € à la SA SÉRINOX à Thiers (63)
- 87 500 € à la SARL PLANE LOGISTIQUE à Cébazat (63), sous la réserve énoncée dans le rapport.

▪ **Plan productique régional**

*(page 19 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer sous forme de subventions les aides suivantes :

- 28 300 € à la SARL MARBRERIE ANDRÉ à Montluçon (03)
- 17 500 € à la SAS IC BEAUFILS à Moulins (03)
- 26 600 € à la SARL PROMÉCA 03 à Saint-Yorre (03)
- 16 000 € à la SA LES SOURCES DE TEISSIÈRES à Teissières-les-Bouliès (15)
- 120 000 € à la SAS MULTIPLAST à Sainte-Sigolène (43)
- 150 000 € à la SAS STEP CORNILLON à Saint Pal-de-Mons (43)
- 60 000 € à la SAS DESCOURS à Monistrol-sur-Loire (43)
- 86 500 € à la SA LACTO CENTRE à Bas-en-Basset (43)
- 13 000 € à l'entreprise E.D.L. à Courpière (63)
- 99 300 € à la SAS BARGOIN L'ENCLUME à Thiers (63)
- 22 700 € à la SA JLB TECHNOLOGIES à Clermont-Ferrand
- 17 300 € à la SARL DOMAÉRO à Issoire (63)
- 43 600 € à la SAS GEPMAN à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 10 900 € à la SAS ÉLECTRO-ALU à Châteldon (63).

*Abstention du groupe Vert.*

▪ **Prime régionale à l'informatique**

*(page 37 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'informatique suivantes :

- 11 400 € à la SA CS3i à Creuzier-le-Neuf (03)
- 6 000 € aux établissements PERRIER à Vichy (03)
- 40 000 € à la SAS AURIPLAST à Aurillac (15)
- 18 300 € à la SAS SIGOPLAST SN à Sainte-Sigolène (43)
- 38 400 € à la SA FD MÉCANIC à Thiers (63)
- 40 000 € à la SARL PLANE LOGISTIQUE à Cébazat (63)
- 31 400 € à la SA CHEMINÉES SEGUIN DUTÉRIEZ à Randan (63)
- 5 500 € à la SARL C.M.B. à Giat (63)
- 4 100 € à la SARL R.D.L. BEAUDONNAT à Vernines (63)
- 6 800 € à la SARL A.M.D. SANDERON à Courpière (63)
- 11 400 € à la SARL BOISSON à Aubière (63)
- 3 300 € à la SARL E.M.C. THIERS à Thiers (63)
- 40 000 € à la SARL IMPRIMERIE DES DÔMES FDC à Vic-le-Comte (63)
- 9 500 € à la SAS DEGLON à Thiers (63).

▪ **Fonds régional d'aide à l'international**

*(page 52 du rapport)*

▪ **Programme annuel de prospection**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 31 000 € à la SA FISCHER-CASTET à Thiers (63)
- 31 000 € à la SAS DEGLON à Thiers (63).

▪ **Exposition à un salon international**

La Commission Permanente décide de retenir les demandes suivantes, alors qu'à la date de rédaction de ce rapport, plusieurs entreprises ont déjà engagé des dépenses relatives à leur exposition :

- 4 000 € à la SARL ALAIN SAINT-JOANIS à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 4 000 € à la SA A.R.E.F. à Peschadoires (63)
- 4 000 € à la SA AU NAIN COUTELIERS à Saint-Rémy-sur-Durolle (63)
- 4 000 € à la SARL BAUDIN à Lurcy Lévis (03)
- 4 000 € à la SA C.V.A. à Saint-Vidal (43)
- 4 000 € à la SAS DALL'ANESE-PASCALU à Palladuc (63)
- 4 000 € à la SA DASSAUD FILS à Courpière (63)
- 4 000 € à la SAS DIAMECANS à Saint-Victor (03)
- 4 000 € à la SAS ÉLECTRO-ALU à Châteldon (63)
- 4 000 € à la SA ERASTEEL COMMENTRY à Commentry (03)
- 4 000 € à la SA FACOSA à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 4 000 € à la SARL FONTENILLE PATAUD SOCIÉTÉ NOUVELLE à Thiers (63)
- 4 000 € à la SAS G.C.P. à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 4 000 € à la SAS GEPMAN à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 4 000 € à la SARL GREEN CITY à Clermont-Ferrand
- 4 000 € à la L.P.H. à Saint-Bonnet-de-Rochefort (03)
- 4 000 € à la SA MOULIN à Dunières (43)
- 4 000 € à la SAS OMERIN à Ambert (63)
- 2 000 € à la SAS CONCEPTION MACHINE FAVEYRIAL à Cébazat (63)
- 2 000 € à la SA STELLINOX à Thiers (63)
- 2 000 € à la SAS SATAB à Saint-Just-Malmont (43)
- 1 400 € à la SAS CHANTEGRET à Courpière (63)
- 1 400 € à la SARL EKTRO à Monistrol-sur-Loire (43)
- 1 400 € à la SARL F.D.P. à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 1 400 € à la SARL FORGE'N COMPONENTS à Viscomtat (63)
- 1 400 € à la SAS JOUBERT PRODUCTIONS à Ambert (63)
- 1 400 € à la SAS PLASTELEC TUBES à Ambert (63)
- 1 400 € à la SARL ROVALTECH à Cournon d'Auvergne (63).

▪ **Aide aux entreprises en difficulté**

*(page 60 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SARL AUVERGNE SOUDAGE INDUSTRIEL à Lezoux (63).

▪ **Aide au conseil**

*(page 62 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 500 € à la SA DÉCOLLETAGE DE SAINT-ROMAIN (DSR) à Saint-Romain-Lachalm (43)
- 7 600 € à la SARL ZENUT PLANCHE PLASTIQUES (ZPP) à Peschadoires (63)
- 6 800 € à la SARL MARQUAGE MODERNE à Aubière (63)
- 6 800 € à la SARL TUYAUTERIE CHAUDRONNERIE PNEUMATIQUE DU LIVRADOIS (TCPL) à Saint-Ferréol-des-Côtes (63)
- 7 200 € à la SARL AUTOMATISMES ET ROBOTIQUE PITOT (ARP) à Peschadoires (63)

- 6 900 € à la SARL APPLITHERM à Billom (63)
- 7 600 € à la SAS CIPAM à Clermont-Ferrand
- 7 200 € à la SARL MÉCANIQUE GÉNÉRALE LEMPDAISE (MGL) à Gerzat (63)
- 7 300 € à la SARL AOT à Thiers (63)
- 6 900 € à l'EURL JODECO DATM à Néronde-sur-Dore (63)
- 3 000 € à la SARL PLANE LOGISTIQUE à Cébazat (63)
- 4 000 € à la SA DUBOST-COLAS-PRADEL à Viscomtat (63)
- 3 900 € à la SA PASQUIER à Saint-Victor (03)
- 4 000 € à la SARL CERF CENTRE à Bransat (03)
- 2 400 € à la SARL CENTER BOIS à Gimeaux (63)
- 7 200 € à la SARL ETS MAGNIN à Seychalles (63)
- 4 500 € à la SARL MAUBERT à La Monnerie-Le-Montel (63)
- 15 000 € à la SA ÉTABLISSEMENTS LAVOILLOTTE à Montaigut-en-Combrailles (63)
- 15 400 € à la SA FROMAGERIE DU GRAND MUROLS à Sayat (63)
- 5 200 € à la SARL LHÉRITIER ET FILS à Sansac-de-Marmiesse (15)
- 2 200 € à la SARL ÉTABLISSEMENTS STEINMETZ à Issoire (63)
- 4 000 € à l'entreprise individuelle DE A À Z FERMETURES à Issoire (63).

▪ **Aide au recrutement de cadres**

*(page 76 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 16 100 € à la SARL MACARY à Châteaugay (63)
- 31 000 € à la SA ISOCLER à Cébazat (63)
- 30 200 € à la SA FRÉJALINES à Pont-du-Château (63)
- 29 200 € à la SAS BÉTON 43 à Langeac (43)
- 23 500 € à la SA LABORATOIRES LYOCENTRE à Aurillac (15)
- 31 000 € à la SAS CONCEPT COMPOSITES AUVERGNE (2CA) à Arlanc (63)
- 18 600 € à la SARL NOËL PONOT à Yssingaux (43)
- 31 000 € à la SAS COMBRONDE LOGISTIQUE à Thiers (63)
- 21 700 € à la SAS FITECH à Villefranche d'Allier (03)
- 26 100 € à la SAS CROMARIAS à Clermont-Ferrand.

▪ **Complément d'aide régionale à l'innovation technologique**

*(page 87 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer un complément d'aide régionale à l'innovation technologique de 15 200 € à la SA CISM à Clermont-Ferrand.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales**

**Implantations ponctuelles d'entreprises**

*(page 90 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 7 800 € à la communauté de communes GERGOVIE - VAL D'ALLIER (63), pour contribuer à l'extension du parc d'activités "Pra de Serre" sur la commune de Veyre-Monton.

▪ **Aide à la réalisation d'usines**

*(page 92 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 92 000 € à la société de crédit-bail immobilier CM - CIC LEASE, pour le projet immobilier de la SA LABORATOIRE DE PHYTHOTHÉRAPIE ET D'HERBORISTERIE (L.P.H.) sur la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort (03)
- 78 600 € à la société de crédit-bail immobilier SLIBAIL, pour le projet immobilier de la SA PGDIS LOGISTIQUE sur la commune de Mozac (63)
- 46 000 € à la société de crédit-bail immobilier SOGÉBAIL, pour le projet immobilier de la SARL POLYGO sur la commune de Montmarault (03)
- 92 000 € à la société de crédit-bail immobilier SOGÉFIMUR, pour le projet immobilier de la SA SEID sur la commune de Dunières (43)
- 47 000 € à la société de crédit-bail immobilier SOGÉFIMUR, pour le projet immobilier de la SARL BOISSON sur la commune d'Aubière (63)
- 34 500 € à la société de crédit-bail immobilier UCABAIL, pour le projet immobilier de l'EURL SOFREP sur la commune de Rosières (43)
- 43 400 € à la société civile immobilière LAC, pour le projet immobilier de la SAS TRANSPORTS LACASSAGNE sur la commune de Saint-Flour (15)
- 7 600 € à la société civile immobilière RGI, pour le projet immobilier de la SARL SAUVAGNAT ET FILS sur la commune de Celles-sur-Durolle (63).

▪ **Commerce et artisanat**

*(page 103 du rapport)*

▪ **Multiples ruraux**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 31 000 € à la commune de VERNEIX (03), pour contribuer à la création d'un multiple rural
- 8 900 € à la commune de CHAPPES (63), pour contribuer au réaménagement du multiple rural.

▪ **Actions collectives**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS D'AUVERGNE, pour participer au financement du poste de l'ingénieur Qualité
- 263 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS D'AUVERGNE, pour contribuer au financement du plan d'aide à l'investissement des entreprises du secteur des métiers d'art.

▪ **Avances remboursables à l'artisanat**

*(page 109 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les avances remboursables suivantes :

- 15 600 € à la SARL FOREST SERRE à Avermes (03)
- 11 100 € à l'entreprise ROGUE à Beaulon (03)
- 20 000 € à la SARL MARBRERIE ANDRÉ à Montluçon (03)
- 12 000 € à la SARL STARBAT à Nérès-les-Bains (03)
- 6 200 € à l'entreprise MOREL à Quinssaines (03)
- 7 900 € à l'entreprise FEUILLADE à Saint-Martinien (03)
- 20 000 € à la SARL GARAGE DE LA SIOULE à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)

- 8 800 € à la SARL CRISPET PRUNIÈRES à Chaudes-Aigues (15)
- 12 200 € à la boucherie charcuterie HAUDECOEUR à Condat (15)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie HEINI aux Ternes (15)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie ANTIGNAC à Trizac (15)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie LAMPRE au Vigean (15)
- 8 100 € à l'entreprise ROBINEAU (COUPE C STYLE) à Ytrac (15)
- 10 700 € à la boulangerie pâtisserie FERREIRA à Costaros (43)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie ARSAC au Pertuis (43)
- 19 100 € à la SARL FARIGOULE à Saint-Vincent (43)
- 11 600 € à la SARL SYLVEDIS (3 SAPINS) à Sembadel (43)
- 20 000 € à la SARL L'ATELIER DU VERRE à Aubière (63)
- 20 000 € à l'entreprise GILBERT à Brassac-les-Mines (63)
- 14 700 € à la SARL CHARCUTERIE JOCELYN TRAITÉUR à Lezoux (63)
- 13 600 € à la boucherie-charcuterie LORCERY à Pionsat (63)
- 20 000 € à la SARL MENDES MÉCANIQUE GÉNÉRALE à Pont-du-Château (63)
- 4 400 € à l'entreprise PASSEMARD à Riom (63)
- 20 000 € à la SARL BOUCHERIE FOUGEROUSE à Saint-Anthème (63)
- 18 500 € à l'entreprise USCLADE (GARAGE DE SAINT-GEORGES) à Saint-Georges-de-Mons (63)
- 11 400 € à l'EURL QUEROUX à Saint-Hilaire-les-Monges (63)
- 8 000 € à la boulangerie pâtisserie PRANAL à Thiers (63).

▪ **Plan régional d'action en faveur du commerce de proximité - bonifications d'intérêts**  
(page 138 du rapport)

La Commission Permanente décide d'attribuer les bonifications d'intérêts suivantes :

- 5 006 € à l'entreprise ROILETTE (VÊTEMENTS STOP) à Montluçon (03)
- 4 522 € à l'entreprise DUREY (LIBRAIRIE FOCH) à Vichy (03)
- 3 257 € à l'entreprise ALBARET (LES TRAVERSES) à Brioude (43)
- 3 744 € à la SARL GARAGE BERNARD MOUNIER à Brives-Charensac (43)
- 4 983 € à l'entreprise BAYLOT (AUVERGNE PRIMEURS) à La Chaise-Dieu (43)
- 6 142 € à l'entreprise CHANAL à Laussone (43)
- 1 874 € à la SNC DANILO à Monistrol-sur-Loire (43)
- 923 € à l'entreprise BOURDON (SPIRALE) à Yssingaux (43)
- 2 714 € à l'entreprise VASSEL à Yssingaux (43)
- 4 983 € à l'entreprise FOURNIER aux Ancizes-Comps (63)
- 1 384 € à la SARL BOUTIQUE 127 à Clermont-Ferrand
- 2 124 € à l'entreprise CHABRILLAT (MOUSSO BELLA) à Clermont-Ferrand
- 3 061 € à l'entreprise CABANNE (PIONSAT OPTIQUE) à Pionsat (63)
- 1 629 € à la boucherie-charcuterie MOURDON à Pontaumur (63)
- 4 630 € à la SARL ÉVASION à Riom (63)
- 3 128 € à la SARL ÉTABLISSEMENT ALIMENTAIRE MAXI SERVICE (EAMS) (VIVAL) à Saint-Nectaire (63).

▪ **Aide exceptionnelle au développement économique**  
(page 156 du rapport)

La Commission Permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 5 000 € à la SARL F.M.B. (FABRICATION DE MENUISERIES BÂTIMENT) à Dunières (43)
- 14 000 € à la SA T.A.L.S. (TEINTURE ET APPRÊT DE LOIRE SEMÈNE) à Aurec-sur-Loire (43)
- 42 500 € à la SAS CNET 15 à Aurillac (15)
- 28 500 € aux ATELIERS DU CENTRE à Ydes (15).

▪ **Action économique : dérogations**

*(page 160 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accepter les demandes de prolongation de réalisation, de délai de validité, de reports d'échéances de remboursements, de changements de bénéficiaires, de modification de programme d'investissement et de modification suite à une erreur matérielle, concernant les opérations décrites dans le rapport.

**TOURISME ET THERMALISME**

▪ **Filière touristique : randonnée**

*(page 165 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 300 € à la commune de CHIRAT L'ÉGLISE (03), pour participer à la création d'un gîte d'étape labellisé 3 épis "Gîtes de France"
- 14 600 € à la communauté de communes de la région de MONTMARSAULT (03), pour participer à la réalisation d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnée et à l'édition du topo-guide
- 6 400 € à la communauté de communes du CÉZALLIER (15), pour participer à l'édition d'un topo-guide Cézallier Cantalien
- 9 300 € à M. GILLES MILHOUD, pour participer à la création d'un gîte de séjour / gîte de pêche labellisé "Gîtes de France" situé à Grandval sur la commune de Lavastrie (15)
- 3 600 € à la communauté de communes du pays de CUNLHAT (63), pour participer à l'entretien de 21 sentiers de randonnée et l'édition d'un topo-guide
- 3 450 € à la communauté de communes de l'EMBLAVEZ (43), pour participer à la création et à l'entretien de sentiers de randonnée et à l'édition du topo-guide "Le Pays de l'Emblavez à pied", et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision
- 6 000 € au PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (63), pour participer à la réalisation d'un carto-guide équestre "Cézallier-Limon"
- 15 600 € à la communauté de communes SUMÈNE ARTENSE, pour participer à la réalisation du plan local de randonnée, et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Hôtels et restaurants**

*(page 175 du rapport)*

▪ **Créations**

La Commission Permanente décide d'attribuer :

- à la SAS "LUTÉA", une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 14 000 € pour participer à la création d'un hôtel 1 étoile à Riom-ès-Montagnes (15)
- à MELLE PAULE-ÉMILIE TERRASSE et M. KLAUSS WITTMAN, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un hôtel-restaurant au Puy-en-Velay (43)
- à la SCI "KRISTAL INVEST", une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un hôtel à Clermont-Ferrand
- à M. HOLLVOET, une subvention de 690 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Espinhal (63).

### ▪ Acquisitions

La Commission Permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "BOUILLON-LAVENU", une aide régionale aux fonds propres de 28 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel-restaurant "Le Castel Guy" à Châtel-Guyon (63)
- à la SARL "DAELLI", une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel-restaurant "Les Négociants" à Pontgibaud (63)
- à MME ET M. JEAN-MICHEL ROIG, une aide régionale aux fonds propres de 33 540 € pour participer à l'acquisition du restaurant "Le Saint-Martial" aux Martres-de-Veyre (63).

### ▪ Modernisations

La Commission Permanente décide d'attribuer :

- à M. GÉRARD MASSÉ, une subvention de 690 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Relais de la Route Bleue" à Saint-Loup (03)
- à la communauté de communes de la PLANÈZE, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation d'un hôtel-restaurant à Talizat (15)
- à MME JOSETTE TEULIÈRE, une subvention de 690 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant du Lac à Lacapelle-Viescamp (15)
- à M. LAMULLE, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de réhabilitation de l'hôtel-restaurant "Le Mercoeur" à Ardes (63)
- à M. ABDELHAK FENJIRO, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'Hôtel de Bordeaux à Clermont-Ferrand
- à la SARL "CELTHIREST", une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'Hostellerie Pichon à Orcines (63)
- à la SARL "LA SIOULE", une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 23 000 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Beau Site" à Servant (63)
- à la SARL "LA BERGERIE", une subvention pour travaux de 13 200 € pour participer à la modernisation du restaurant "Le Moulin de Villeroze" à Riom (63).

### ▪ Gîtes ruraux et appartements meublés en location saisonnière

*(page 193 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'adopter la programmation qui conduit à l'attribution de 110 834 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 21 gîtes ruraux privés, de 3 gîtes communaux et d'un appartement meublé en location saisonnière.

### ▪ Hôtellerie de plein air

*(page 203 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 9 600 € à MME ET M. MICHEL MAROLLES, pour participer à la création d'équipements de loisirs complémentaires au camping "Les Loges" à Nonette (63)
- de prendre note du changement de bénéficiaire de l'aide régionale attribuée le 5 mars 2001 à la communauté de communes du pays de PAULHAGUET, pour l'extension du camping "La Fridière" au profit de la commune de PAULHAGUET (43).

▪ **Aire de services pour camping-cars**

*(page 206 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 1 800 € à la communauté de communes CALDAGUÈS-AUBRAC, pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars sur la commune de Chaudes-Aigues, sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Cantal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **AGRICULTURE ET FORÊT**

▪ **Installation des jeunes agriculteurs**

*(page 209 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'agréer la demande présentée par les JEUNES AGRICULTEURS D'AUVERGNE, au titre de l'action "Animation de la charte régionale à l'installation des jeunes agriculteurs" et de leur attribuer une subvention de 46 000 €
- de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu d'un rapport d'exécution technique et financier des actions conduites pour l'animation de la Charte.

▪ **Optimiser l'équipement et l'organisation du travail**

*(page 212 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 116 323 € aux différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter le principe que les investissements financés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Soutien à la création d'emplois en groupements d'employeurs**

*(page 216 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'allouer un montant global de subventions de 14 950 € aux groupements d'employeurs dont la liste figure dans le rapport
- de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu du justificatif d'embauche et du contrat de travail
- de considérer que ces embauches puissent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ **Amélioration de la qualité du lait et des produits laitiers**

*(page 218 du rapport)*

La Commission Permanente décide de répartir un montant global de subventions de 10 350 € entre les différents bénéficiaires, tel qu'indiqué dans le rapport.

▪ **Aide aux bâtiments laitiers en zone de montagne**

*(page 221 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- de répartir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 86 000 €
- de considérer que les investissements subventionnés au titre du présent programme puissent avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Production de viande bovine**

*(page 224 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- de répartir un montant global de subventions de 91 980 € entre les différents bénéficiaires comme indiqué dans le rapport
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la date de la présente décision pour la subvention attribuée à M. JEAN-LUC GOUTEYRON
- d'accepter que les dossiers présentés par MESSIEURS JEAN GUINDOLLET, NOËL CORTIAL, DENIS PEYRELIER et JEAN-CLAUDE ENJELVIN et par l'EARL LE BRU annulent et remplacent ceux présentés antérieurement les 8 juillet 2002, 21 octobre 2002 et 10 décembre 2002, et que les investissements correspondants puissent avoir été réalisés avant la présente décision.

▪ **Production ovine**

*(page 229 du rapport)*

La Commission Permanente décide de répartir un montant global de subventions de 72 492 € entre les différents bénéficiaires, tel qu'indiqué dans le rapport.

▪ **Production porcine**

*(page 237 du rapport)*

La Commission Permanente décide de répartir un montant global de subventions de 71 990 € entre les différents bénéficiaires, tel qu'indiqué dans le rapport.

▪ **Production cuniculicole**

*(page 243 du rapport)*

La Commission Permanente décide de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 22 240 €.

▪ **Production avicole**

*(page 246 du rapport)*

- **Aide à la construction de bâtiments avicoles**

La Commission Permanente décide :

- d'allouer les subventions suivantes, pour un montant global de 23 150 € réparti comme suit :
  - 6 800 € à M. YVES MICHELET à Couzon (03)
  - 9 550 € à MME SYLVIE BOULON à Araules (43)
  - 6 800 € au GAEC DE L'ARZON à Medeyrolles (63)

- d'annuler la subvention de 9 550 € attribuée à l'EARL DU CLAREL à Araules (43) le 19 janvier 2004
- de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu d'une attestation de réalisation des travaux validée et transmise par l'Association Auvergne Développement Avicole
- de considérer que les investissements concernant le dossier de MME SYLVIE BOULON puissent avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Aide à la rénovation des bâtiments standard**

La Commission Permanente décide :

- d'allouer les subventions suivantes :
  - 5 140 € à M. BERNARD BOURACHOT à Neuilly en Donjon (03)
  - 6 740 € à l'EARL CÔTES DES PAZIERS à Montregard (43)
  - 4 720 € à M. BERNARD BECHONNET à Saint-Genès du Retz (63)
  - 10 900 € au GAEC DORE ALLIER à Vinzelles (63)
  - 2 290 € à M. JOËL GIRAUD à Tours sur Meymont (63)
  - 7 650 € à M. BERNARD LAROCHE à Trézioux (63)
- de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu des factures acquittées par le bénéficiaire transmises par l'Association Auvergne Développement Avicole
- de considérer que les investissements relatifs à la demande d'aide de l'EARL CÔTES DES PAZIERS puissent avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Qualification des élevages bovins et ovins**

*(page 251 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 6 460 € à OVICOOP ALLIER à Bizeneuille (03)
  - 3 990 € à la SICABA à Bourbon l'Archambault (03)
  - 3 705 € à la SOCAVIAC à Villefrance d'Allier (03)
  - 33 060 € à COPAGNO à Saint-Beauzire (43)
  - 4 370 € à OVIMONTS à Vic-le-Comte (63)
- d'accepter que les visites relatives à la qualification des élevages aient pu avoir lieu avant la présente décision
- de procéder au versement de l'aide régionale sur la base du tableau récapitulatif fourni par les organismes qualificateurs.

▪ **Aide aux investissements matériels et immatériels sous signes de qualité**

*(page 254 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 25 340 € à l'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS PRODUCTEURS DE LAIT DE MONTAGNE DU CANTAL, pour la réalisation d'un projet de valorisation économique d'un lait frais de montagne
  - 15 650 € à la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE D'ABATTAGE DE VIANDES DU CENTRE à Villefrance d'Allier (03) pour l'aménagement du centre d'allotement de Gerzat
- de procéder au paiement de la subvention attribuée à l'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS PRODUCTEURS DE LAIT DE MONTAGNE DU CANTAL au vu des factures acquittées par cette association et d'un compte-rendu d'exécution technique et financier

- de procéder au paiement de la subvention attribuée à la SOCAVIAC au vu des factures acquittées par cette coopérative
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision, pour ce qui concerne l'aide attribuée à l'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS PRODUCTEURS DE LAIT DE MONTAGNE DU CANTAL
- d'accepter le principe que les investissements réalisés par la SOCAVIAC aient déjà été réalisés avant la présente décision.

▪ **Aide au conseil en faveur des coopératives**

*(page 259 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'agréer la demande présentée par la FÉDÉRATION RÉGIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES D'AUVERGNE et de lui attribuer une subvention de 8 740 €
- de considérer que ces prestations puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Diversification des productions et des activités agricoles**

*(page 262 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- de retenir les demandes présentées pour un montant global de subventions de 40 930 €
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Développement de l'agriculture biologique**

*(page 265 du rapport)*

La Commission Permanente décide de répartir un montant global de subventions de 13 585 € entre les différents bénéficiaires, tel qu'indiqué dans le rapport.

▪ **Mise aux normes des bâtiments d'élevage**

*(page 268 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- de répartir un montant global de subventions de 245 418 € entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Promotion et reconnaissance de la qualité des produits agricoles et alimentaires**

*(page 276 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 40 000 € à l'UPRA FRANCE LIMOUSIN SÉLECTION, pour l'organisation du concours national de la race limousine
  - 23 000 € à l'AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT D'AUVERGNE, pour l'organisation de l'opération "Resto Contact"
  - 6 000 € à la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ALLIER, pour l'organisation du 109<sup>ème</sup> concours général agricole d'animaux reproducteurs charolais

- 15 000 € au HERD BOOK SALERS, pour l'organisation du concours national Salers et des journées Salers
- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier qui devra parvenir à la Région d'Auvergne avant le 15 décembre 2004
- de considérer que l'organisation des manifestations subventionnées puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Promotion du bois dans la construction**

*(page 284 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 6 000 € à l'entreprise JEAN ET RENÉ RAYMOND au Mayet de Montagne (03)
  - 30 500 € à la communauté de communes LES MARCHES DU VELAY à Monistrol-sur-Loire (43)
  - 23 000 € à la commune de SAINT-PIERRE DU CHAMP (43)
  - 14 500 € au GROUPEMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43)
- d'accepter la dérogation aux critères d'éligibilité pour le dossier présenté par la communauté de communes LES MARCHES DU VELAY
- de considérer que les travaux subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Rapport modificatif**

*(page 288 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accepter la modification de bénéficiaire, la demande de remboursement de la subvention trop versée et la demande de non-remboursement de la part de subvention versée pour les opérations décrites dans le rapport.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

▪ **Chartes locales paysagères et architecturales**

*(page 291 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder :

- une subvention de 10 000 € à la communauté de communes du PAYS DE SAINT-FLOUR
- au titre des actions exemplaires en matière paysagère ou architecturale menées à l'issue d'une charte locale paysagère et architecturale, une subvention de 1 900 € au SYNDICAT MIXTE DES TROIS RIVIÈRES, en vue du financement d'une opération de résorption des dépôts sauvages de déchets.

▪ **Parcs naturels régionaux**

*(page 294 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer au PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE :

- 15 000 € pour l'édition d'un document pédagogique "nature et enfants" sur le thème de l'habitat rural

- 13 400 € pour la réalisation d'une maquette pédagogique sur le paysage
- 9 600 € pour la réalisation d'une expérimentation relative aux techniques de réhabilitation des cheminements de la Chaîne des Puys.

- **Gestion des déchets des entreprises**

*(page 297 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder une subvention de 18 000 € à la SARL TOP RECYCLING.

- **Plan bois énergie**

*(page 299 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer un total de subventions de 14 000 € destinées à financer les opérations telles qu'indiquées dans le rapport, soit :
  - 12 000 € au bénéfice de la communauté de communes de HAUTES-COMBRAILLES
  - 2 000 € au bénéfice de MME CHRISTIANE PRALONG
- d'accorder un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 27 janvier 2005, au Groupement des Producteurs Forestiers de la Haute-Loire, pour le commencement des travaux d'installation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté, financés le 27 janvier 2003.

- **Plan soleil**

*(page 301 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer un total de subventions de 22 000 € destinées à financer les projets mentionnés dans le rapport.

- **Adhésions-cotisations**

*(page 305 du rapport)*

La Commission Permanente décide de verser une somme de 1 525 € à l'association IDÉAL et une somme de 5 250 € à l'association ATMO AUVERGNE, au titre de la cotisation du Conseil Régional d'Auvergne pour l'année 2004.

## ÉDUCATION ET FORMATION

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

- **Fonctionnement des lycées et lycées professionnels : dotations complémentaires**

*(page 307 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder au lycée *Auguste Aymard* à Espaly-Saint-Marcel une dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant de 5 600 €.

- **Dotations pour travaux urgents dans les lycées publics et les ÉREA**

*(page 308 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'abonder la dotation pour travaux urgents en faveur des établissements suivants :

- 11 500 € au lycée agricole de Rochefort-Montagne
- 10 000 € au lycée de Mauriac
- 12 700 € au lycée *Sidoine Apollinaire* à Clermont-Ferrand.

▪ **Acquisition de terrain : régularisation**

(page 309 du rapport)

La Commission Permanente décide de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette acquisition, pour un montant de 40 502,26 €.

▪ **Programme prévisionnel des investissements dans les lycées**

(page 310 du rapport)

Dans le cadre de l'opération de rénovation du lycée agricole *Tourret* à Moulins-Neuvy, la Commission Permanente décide d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à signer avec le Conseil Général de l'Allier et la communauté d'agglomération de Moulins une convention relative à la réalisation d'une aire d'arrêt des cars scolaires et des bus urbains au droit du lycée.

▪ **Équipement des lycées**

(page 311 du rapport)

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 160 450 €
- d'affecter 120 000 € pour l'opération en maîtrise d'ouvrage définie dans le rapport
- d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à lancer un appel d'offres pour la dévolution des équipements
- de l'autoriser à avoir recours à la procédure négociée, si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants éventuels aux dits marchés.

▪ **Aides à l'investissement dans les établissements privés du second cycle de l'enseignement secondaire**

(page 314 du rapport)

▪ **Lycée privé *Godefroy de Bouillon* à Clermont-Ferrand**

La Commission Permanente décide d'accepter :

- de modifier l'objet de la subvention accordée le 19 janvier 2004 au lycée privé *Godefroy de Bouillon* à Clermont-Ferrand afin de prendre en compte les préconisations de l'autorité académique
- de proroger jusqu'au 18 septembre 2005, la date limite d'achèvement de l'opération précitée du lycée privé *Godefroy de Bouillon*
- d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à signer un avenant à la convention entre la Région d'Auvergne et le lycée privé *Godefroy de Bouillon* pour tenir compte de la modification de l'objet de la subvention accordée.

Ces modifications sont sans incidence sur le montant de la subvention précédemment accordée. Elles feront l'objet d'une convention signée entre la Région d'Auvergne et cet établissement.

- Lycée privé Gerbert à Aurillac

Dans le cadre des travaux de mise en conformité des locaux du lycée privé Gerbert à Aurillac, la Commission Permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 99 685 € à cet établissement pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'opération (transfert de locaux pédagogiques)
- de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour signer avec le bénéficiaire une convention conforme à la convention-type annexée à la décision du 19 janvier 2004.

*Abstention des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert.*

- **Investissements dans les établissements privés du second degré de l'enseignement secondaire - Garanties d'emprunts**

*(page 317 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder la garantie d'emprunt de la Région d'Auvergne au Crédit Agricole Centre France, pour un emprunt de 547 500 €, contracté par l'Association de gestion du lycée agro-environnemental privé *Saint-Joseph* au Breuil-sur-Couze, d'une durée de 180 mois, au taux de 4,47 % fixe. Les échéances mensuelles garanties sont de 3 134,96 €, pour un capital garanti de 410 625 €.

*Abstention des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert.*

## **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE**

- **Agence des savoirs professionnels : imprimés**

*(page 319 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- de faire réimprimer les documents nécessaires au fonctionnement de l'Agence des Savoirs Professionnels
- de consacrer à ces opérations une somme de 12 000 €
- d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à signer tout document relatif à ces commandes et à régler toute facture afférente à ces opérations.

- **Financement d'actions collectives de formation professionnelle continue**

*(page 320 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'approuver les 20 actions de formation professionnelle présentées dans le rapport, permettant de former 279 personnes pour un montant de 1 762 423 € (758 820 € en 2004 et 1 003 603 € en 2005), dont 955 446 € (407 355 € en 2004 et 548 091 € en 2005) pour la Région d'Auvergne, 725 072 € (301 448 € en 2004 et 423 624 € en 2005) pour le Fonds Social Européen objectif 2 et 81 905 € (50 017 € en 2004 et 31 888 € en 2005) pour le Fonds Social Européen objectif 3
- d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Fonds d'Intervention Formation en faveur des entreprises**

*(page 348 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder une aide globale de 276 059 €, dont 254 623 € en 2004 et 21 436 € en 2005, aux entreprises suivantes :

*Secteur de l'industrie :*

- 3 160 € à la SARL ABRIAL DMI à Saint-Maurice-de-Lignon (43)
- 11 529 € à la SA MS à Aubière (63), dont 7 412 € en 2004 et 4 117 € en 2005
- 12 610 € à la SA SIEL à Lempdes-sur-Allagnon (43)
- 11 480 € à la SA MANUFACTURE BOURBONNAISE DE MAROQUINERIE à Bellerive-sur-Allier (03).

*Secteur de l'industrie agro-alimentaire :*

- 6 520 € à la SA LES ÉLEVEURS DU PAYS VERT à Aurillac (15)
- 4 410 € à la SAS SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DU LIVRADOIS à Fournols (63).

*Secteur du commerce :*

- 1 700 € à EUROLAM - SARL LAMARQUE à Orléat (63)
- 10 500 € à la SARL OPÉRATING MULTI SYSTEM (OMS) à Clermont-Ferrand.

*Secteur des services aux entreprises :*

- 129 700 € à la SA ESCOT TELECOM à Aurillac (15)
- 3 490 € à la SARL AUDIT ET COMMISSARIAT à Saint-Victor (03).

*Secteur de la filière bois :*

- 42 510 € à la SAS BERRY WOOD à Meaulne (03), dont 25 191 € en 2004 et 17 319 € en 2005.

*Secteur de la création / reprise d'entreprise :*

- 1 060 € à la SARL AUTO-ÉCOLE DU PAYS GENTIANE à Riom-ès-Montagnes (15).

*Secteur de l'édition :*

- 11 240 € à la SA L'ÉVEIL DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43).

*Secteur de l'agriculture :*

- 1 100 € à la COOPÉRATIVE AGRICOLE OVIMONTS à Vic-le-Comte (63).

*Secteur de la plasturgie :*

- 21 560 € à la SA CVA à Saint-Vidal (43).

*Secteur sanitaire et social :*

- 3 490 € à la SELARL GEN BIO à Clermont-Ferrand.

La Commission Permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu commencer ou être déjà réalisées avant la présente décision.

▪ **Fonds d'Intervention Formation jeunes**

*(page 373 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'apporter les financements pour des actions de formation présentées dans le rapport, pour un montant total de 98 054 €, dont 64 200 € en 2004, 29 493 € en 2005 et 4 361 € en 2006, sous réserve du vote du budget pour les années 2005 et 2006.

▪ **Démarché qualité avec les organismes de formation professionnelle continue**

*(page 382 du rapport)*

La Commission Permanente décide de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour signer les conventions "qualité" correspondantes, ainsi que leurs éventuels avenants, avec les organismes de formation suivants :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brioude (secteurs langues, industrie et tertiaire de bureau)
- l'Institut Catholique des Sciences de la Vie et de la Terre (ISVT) au Puy-en-Velay (secteurs agriculteur, horticulture)
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat (secteurs informatique, environnement, tertiaire commercial, langues, création-reprise d'entreprise)
- l'organisme ABC INFO à Aiguilhe (secteur informatique)
- l'Institut de la PME à Clermont-Ferrand (secteurs tertiaire commercial, (création-reprise d'entreprise)
- le Centre d'Éducation Routière des Volontaires à Aurillac (secteur transport)
- le Centre de Formation VIGIER à Clermont-Ferrand (secteur transport)
- l'organisme PRATIC FORMATION à Lempdes (secteur service aux entreprises).

La Commission Permanente décide de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour signer un avenant à la convention relative à l'intervention de l'agence SOCOTEC et de consacrer un crédit maximum de 25 200 € en 2004, correspondant à la réalisation d'environ 15 audits.

▪ **Aides à l'investissement en faveur de l'apprentissage**

*(page 385 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer des subventions d'aide à l'investissement en faveur de l'Institut de Formation Professionnelle et Permanente à Aurillac et de l'Institut de Formation Professionnelle 43 à Bains, selon le tableau joint au rapport, pour un montant total de 16 773 €.

▪ **Ouverture de nouvelles formations par apprentissage**

*(page 387 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'autoriser l'ouverture du CAP "menuiserie-installateur" au Centre de Formation d'Apprentis du BTP "André Gendre" à Clermont-Ferrand
- d'autoriser l'ouverture du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports "activités nautiques", option monovalent "canoë-kayak" au CFA des Métiers du Sport et de l'Animation en Auvergne
- de donner délégation au Président du Conseil Régional d'Auvergne pour signer les avenants correspondants aux conventions de fonctionnement pour intégrer ces décisions.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- **Construction de la Maison Internationale Interuniversitaire à Clermont-Ferrand**  
**Construction du Pôle Chimie à Aubière**

*(page 389 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à lancer une procédure négociée, avec publicité et mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution des marchés de travaux correspondant à chaque opération.

*Abstention du groupe Vert.*

## **AUTRES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION**

- **Action régionale pour l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes handicapées**

*(page 391 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'assurer la prise en charge de la rémunération en tant que stagiaires de la formation professionnelle continue de six jeunes déficients auditifs durant la session de bilan d'orientation renforcé qui sera assurée par l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (URAPEDA), au cours du dernier trimestre de l'année 2004.

- **Études sur la formation**

*(page 392 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer à l'EPLFPA DES COMBRILLES une subvention de 6 000 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative au projet de création d'une animalerie pédagogique ouverte au public.

- **Information sur la formation**

*(page 394 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder une subvention de 1 500 € au lycée privé *Anne-Marie Martel* au Puy-en-Velay, afin de l'aider dans l'organisation de cette manifestation.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AUVERGNE**

### **DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL**

- **Fonds régional d'aménagement du territoire - ajustements**

*(page 395 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 5 100 € à la communauté de communes du PAYS DE CUNLHAT (63), pour financer les dernières opérations de son contrat régional de territoire, et d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision
- concernant la communauté de communes de ROCHFORT-MONTAGNE (63), de ramener le montant de la dépense subventionnable de l'étude pour la création d'une fête de terroir, de 8 970 € à 7 500 €.

▪ **Petites villes d'Auvergne**

*(page 397 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer à la communauté de communes CALDAGUÈS-AUBRAC (15) une subvention de 156 000 € pour financer l'aménagement d'une maison des services à Chaudes-Aigues.

▪ **Mise en valeur des bourgs d'Auvergne**

*(page 399 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 50 000 € à la commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE (43)
- 18 000 € à la commune d'ANTOINGT (63)
- 42 000 € à la commune de CHASSAGNE (63)
- 18 200 € à la commune de JUMEAUX (63)
- 50 000 € à la commune de MESSEIX (63)
- 11 000 € à la commune de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE (63)
- 17 200 € à la commune d'OLLOIX (63)
- 50 000 € à la commune de PULVÉRIÈRES (63)
- 50 000 € à la commune de SAINT-ÉLOY-LES-MINES (63)
- 18 000 € à la commune de SAINT-SAUVES D'AUVERGNE (63)
- 33 000 € à la commune de VILLOSANGES (63)
- 50 000 € à la communauté de communes du PAYS DE LAPALISSE (03)
- 14 000 € à la communauté de communes RIBEYRE, CHALIERGUE ET MARGERIDE (43)
- 28 500 € à la communauté de communes du PAYS DE CUNLHAT (63).

▪ **Revitalisation du patrimoine rural**

*(page 407 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 33 600 € à la commune de SAINT-MARTIN-VALMEROUX (15), pour financer la transformation de la Grange Générît en locaux associatifs
- 60 000 € à la commune de SAINT-PAUL-DES-LANDES (15), pour financer l'aménagement d'une médiathèque.

La Commission Permanente décide d'accepter que l'opération de transformation de l'ancienne mairie-école de NAVES (03) en crêperie-salon de thé ait pu être engagée jusqu'au 31 décembre 2003 et celle de l'opération de création de salles associatives à RAURET (43) jusqu'au 31 décembre 2004.

▪ **Cités auvergnates de caractère**

*(page 411 du rapport)*

▪ **Modification du programme de 1<sup>ère</sup> génération**

La Commission Permanente décide d'accorder à la commune de CHARROUX (03) un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 10 juillet 2005, pour l'achèvement de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la salle d'animation, et de lui attribuer une subvention de 20 600 € destinée à financer une seconde phase de cette même opération, annulant et remplaçant la subvention de 20 630 € attribuée le 4 mars 2002 devenue caduque au regard du règlement financier et comptable de la Région.

▪ Programme de seconde génération

La Commission Permanente décide d'attribuer à la commune de CHARROUX un total de subventions de 14 900 €, réparties de la façon suivante :

- 3 600 € pour financer les travaux de traitement de l'éclairage public
- 11 300 € pour financer une opération de requalification du bâti public ; cette subvention annule et remplace celle attribuée le 8 juillet 2002 pour cette même opération devenue caduque au regard du règlement financier et comptable de la Région.

▪ Modification d'arrêtés attributifs de subventions

*(page 421 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'accorder un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2004 :

- à la commune de COMPAINS (63), pour l'achèvement des travaux de restauration des cabanes-buvettes du foirail de Brion, financés par arrêté du 29 mars 1999
- au SMAT DU HAUT ALLIER, pour la mise en place de dispositifs de franchissement des obstacles par les poissons migrateurs de l'Allier, financée par arrêté du 3 avril 2000.

## COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

▪ Routes nationales - Programme 2004

*(page 423 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'affecter la somme de 8 522 169 € en autorisations de programme au bénéfice des opérations sur routes nationales conduites par le Ministère de l'Équipement, selon la liste jointe au rapport.

▪ Liaisons d'intérêt régional : programme 2004 de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme (2ème partie) et programme 2003 du Cantal - Prolongation de validité

*(page 428 du rapport)*

La Commission Permanente décide :

- d'attribuer en faveur des opérations sur les liaisons d'intérêt régional, présentées dans le rapport, les subventions suivantes :

- 1 818 000 € au Département de l'Allier, pour la réalisation de son programme 2004
- 1 690 000 € au Département du Cantal, pour la réalisation de son programme 2004
- 1 279 000 € au Département du Puy-de-Dôme, pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> partie de son programme 2004

- d'accepter que des dépenses aient pu être effectuées avant la décision attributive de subvention pour l'opération d'aménagement de la RD 907, entre le contournement de Billezois et Lapalisse, dans l'Allier

- de prolonger d'un an la validité de la décision attributive de subvention du 10 mars 2003 concernant l'opération de déviation des Quatre Chemins (2<sup>ème</sup> tranche) sur la RD 922 du Département du Cantal.

▪ Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional : modification de l'offre

*(page 434 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'approuver les modifications à mettre en œuvre en juin 2004 et qui font l'objet de la fiche jointe au rapport, et d'autoriser le Président du Conseil Régional d'Auvergne à signer l'avenant à la convention d'exploitation du 27 décembre 2001, destiné à intégrer ces modifications.

▪ **Actions pour le fonctionnement des transports collectifs : transports à la demande en zone rurale**

*(page 436 du rapport)*

La Commission Permanente décide de verser à la communauté de communes du PAYS DE MAURS (15), la 2<sup>ème</sup> partie de l'aide pluriannuelle, soit 3 500 €.

▪ **Programme AUVERDATA**

*(page 437 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les primes régionales Auverdata Entreprises suivantes :

- 1 700 € à l'entreprise DUCHENAUD-UNIFLEXO, à la Séauve sur Sémène (43)
- 2 000 € à l'entreprise CEVAM, à Auzon (43)
- 2 000 € à l'entreprise ADIAMAS, à Palladuc (43)
- 2 000 € à l'entreprise DIAMECANS, à Saint-Victor (03)
- 2 000 € à l'entreprise SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE LAQUEUILLE, à Saint-Julien-Puy-Lavèze (63)
- 28 300 € à la communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER (03).

**ACCUEIL ET MAINTIEN DES POPULATIONS**

▪ **Habitat rural public**

*(page 445 du rapport)*

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs", la Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 14 400 € à la commune de VIRARGUES (15)
- 9 000 € à la commune de MAZEYRAT D'ALLIER (43)
- 9 000 € à la commune de SAINT-JUST-PRÈS-BRIOUDE (43)
- 27 000 € à la commune d'AUBUSSON D'AUVERGNE (63)
- 9 000 € à la commune de SAINT-ALYRE-ÈS-MONTAGNE (63).

▪ **Habitat locatif privé**

*(page 448 du rapport)*

▪ **Assistance à la réhabilitation de l'habitat ancien**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 21 500 € à la communauté de communes VAL DE BESBRE / SOLOGNE BOURBONNAISE (03)
- 19 000 € à la communauté de communes VARENNES-FORTERRE (03)
- 13 500 € à la communauté de communes de ROCHEFORT-MONTAGNE (63).

▪ **Prime régionale contre la vacance des logements**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 920 € à la communauté de communes VAL DE BESBRE / SOLOGNE BOURBONNAISE (03)
- 1 600 € à la communauté de communes de ROCHEFORT-MONTAGNE (63).

- Logements locatifs ruraux

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 200 € à la commune de VARENNES-SUR-ALLIER (03)
- 4 300 € à la communauté de communes de la PLANÈZE (15)
- 8 700 € à la communauté de communes du PAYS DE MASSIAC (15)
- 2 500 € à la communauté de communes du BRIVADOIS (43)
- 4 800 € à la communauté de communes des SUCS (43)
- 1 700 € à la communauté de communes LIMAGNE - BORDS D'ALLIER (63)
- 2 000 € à la communauté de communes MANZAT COMMUNAUTÉ (63)
- 4 800 € à la communauté de communes du PAYS DE SAUXILLANGES (63).

- **Amélioration et création de logements sociaux**

*(page 454 du rapport)*

- Amélioration du patrimoine HLM

La Commission Permanente décide d'accorder un total de subventions de 51 900 € à l'OPAC DE LA HAUTE-LOIRE et d'autoriser le démarrage des travaux :

- jusqu'au 10 décembre 2004, pour les opérations de réhabilitation de 14 logements de l'immeuble "Lhermet" au Puy-en-Velay réalisée par la SA D'HLM "LE FOYER VELLAVE" et de 134 logements situés 11 et 13 rue des Hauts de Chanturgue à Clermont-Ferrand, réalisée par l'OPAC DU PUY-DE-DÔME ET DU MASSIF CENTRAL
- jusqu'au 3 décembre 2003, pour l'opération de réhabilitation de 17 logements du groupe "Le Champ des Quarts" à Cusset, réalisée par la SA D'HLM FRANCE LOIRE.

- Création de logements sociaux

La Commission Permanente décide d'autoriser le démarrage anticipé de l'opération de la SA D'HLM "LE FOYER VELLAVE" (43) et d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € à l'OPDHLM DU CANTAL
- 24 000 € à la SA D'HLM "LE FOYER VELLAVE" (43).

- Dépassement des valeurs foncières de référence

La Commission Permanente décide d'attribuer un total de subventions de 15 500 € à l'OPDHLM DU CANTAL.

- **Maintien à domicile des personnes âgées**

*(page 461 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 3 900 € au SIVOM DES ANCIZES - COMPS - SAINT-GEORGES-DE-MONS (63), au titre de l'action "Aides à domicile".

## CULTURE ET SPORT

### CULTURE

#### ▪ Étude et valorisation du patrimoine culturel occitan

*(page 463 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'allouer une subvention de 1 500 € à l'association LO CONVISE pour la publication de sa revue trimestrielle et l'édition du livre "Le moyen occitan cantalien" de Jean Vezole.

#### ▪ Aménagement des lieux scéniques

*(page 464 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'allouer une subvention de 600 000 € à la ville de MONTLUÇON (03), pour la rénovation du Théâtre municipal et du Théâtre des Îlets de Montluçon.

#### ▪ Patrimoine muséographique

*(page 467 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à la communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY (43), pour la réalisation d'une étude de programmation concernant la rénovation du Musée Crozatier et d'accepter que cette opération ait pu démarrer avant la présente décision.

#### ▪ Équipement mobilier des bibliothèques

*(page 469 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 610 € à la commune de BELLENAVES (03), pour l'acquisition de matériel informatique destiné à la bibliothèque municipale
- 6 500 € à la commune de BLANZAC (43), pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique destinés à la bibliothèque municipale
- 12 000 € à la commune d'YSSINGEAUX (43), pour l'acquisition de matériel informatique destiné à la bibliothèque municipale et d'accepter que certaines acquisitions aient pu être réalisées avant la présente décision
- 5 010 € à la commune de MARINGUES (63), pour l'acquisition de matériel informatique destiné à la bibliothèque municipale
- 1 970 € à la commune de SAINT-GERMAIN PRÈS HERMENT, pour l'acquisition de mobilier destiné à la bibliothèque municipale
- 6 500 € à la commune de SUGÈRES (63), pour l'acquisition de mobilier destiné à la bibliothèque municipale.

#### ▪ Développement musical

*(page 472 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 28 000 € au CENTRE D'ART POLYPHONIQUE D'AUVERGNE (63), pour le financement de ses missions de développement des pratiques vocales et chorales
- 8 000 € à l'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION D'YZEURE ET DU BOURBONNAIS (03), pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du festival "Graines de Mai"
- 7 600 € à l'association ON CONNAÎT LA CHANSON (63), pour l'organisation de son festival
- 1 600 € à l'association BATIK PRODUCTIONS (63), pour l'organisation de stages de jazz et de musiques improvisées
- 2 000 € à l'ORACLE (OFFICE RÉGIONAL D'ACTION CULTURELLE DE LIAISONS ET D'ÉCHANGES) (63), pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> carrefour de la chanson
- 2 000 € à la BATTERIE FANFARE L'INDÉPENDANTE (63), pour les manifestations organisées à l'occasion de son 60<sup>ème</sup> anniversaire
- 4 600 € à l'association ARTS ET MUSIQUES DES DORES (63), pour l'organisation de l'édition 2004 des Rencontres musicales des Monts Dore
- 1 600 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BASILIQUE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE (43), pour l'organisation de sa saison de concerts 2004
- 2 600 € à la ville de VICHY (03), pour l'organisation de trois stages pour l'Orchestre symphonique des Jeunes de l'Allier mis en place par l'École Nationale de Musique
- 1 000 € à l'association PIVERT ROCKERS (43), pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du festival "Rock et Musiques en Emblavez"
- 7 000 € à la FÉDÉRATION D'AUVERGNE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES, pour le financement de ses activités de formation.

▪ **Création et promotion cinématographiques**

(page 478 du rapport)

La Commission Permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 20 000 € à la société de production LA VIE EST BELLE FILMS ASSOCIÉS, pour la réalisation du court métrage de Christèle Frémont intitulé *Le dernier des fous*
- 30 000 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM POUR L'ENFANCE (AFFE), pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> festival Plein La Bobine.

▪ **Politique régionale du théâtre**

(page 480 du rapport)

La Commission Permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 66 000 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE DU THÉÂTRE EN AUVERGNE (ATHÉNA) (63)
- 37 000 € à l'association LES AMIS DU PETIT VÉLO (63), pour le financement de ses activités de diffusion culturelle 2004
- 5 000 € à la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU PUY-DE-DÔME, pour sa programmation de spectacles vivants professionnels pour les enfants intitulées "Trouvailles".

▪ **Promotion du livre et de la lecture**

(page 483 du rapport)

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association LECTURES À LA CARTE (63), pour le financement de ses lectures à voix haute
- 1 600 € au COLLECTIF LECTURE DE HAUTE-LOIRE, pour l'organisation de la 15<sup>ème</sup> édition du Prix Littérature Jeunesse "Le Livre élu" et pour l'ensemble de ses actions, et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 2 000 € à l'ASSOCIATION RUYNÉENNE DE TOURISME (15), pour l'organisation de la 20<sup>ème</sup> foire aux livres et de la 7<sup>ème</sup> fête du livre de Ruynes-en-Margeride.

▪ **Animation culturelle**

*(page 485 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 200 € à la MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BILLOM (63), pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du festival "Marionnette toi-même"
- 3 000 € à l'ASSOCIATION DE PROMOTION DES MUSÉES D'AUVERGNE, pour l'édition d'un dépliant d'appel
- 10 000 € à l'association JEAN-SÉBASTIEN BACH EN COMBRAILLES (63), pour l'organisation de l'édition 2004 du festival Bach en Combrailles
- 2 000 € à l'association ESFAClub (43), pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition du festival "Les sensations d'Esfacly"
- 6 000 € à la ville de CLERMONT-FERRAND, pour l'organisation des "Contre-Plongées de l'été 2004"
- 800 € à l'association CAZULINHA (63), pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Marcheurs du Val"
- 9 600 € à l'association SOUVIGNY GRAND SITE
- 3 500 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DES MUSÉES D'ART DE CLERMONT-FERRAND, pour le financement de ses activités de promotion des musées contrôlés clermontois
- 3 800 € à l'OFFICE DE TOURISME GERGOVIE / VAL D'ALLIER (63), pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition des "Arverniales"
- 8 000 € à l'association INTERFOLK - FESTIVAL FOLKLORIQUE INTERNATIONAL DU PUY-EN-VELAY (43), pour l'organisation de son 40<sup>ème</sup> festival
- 1 600 € à l'association RÊVE DE FOIN, pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du festival "Nuits de rêve" à Rosières (43)
- 8 000 € à l'ASSOCIATION DES CONCERTS DE VOLLORE (63), pour l'organisation de sa 27<sup>ème</sup> saison
- 6 000 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MONTAIGUT (63), pour l'organisation de la fête médiévale 2004
- 1 500 € à la commune de THIERS (63), pour l'organisation de l'exposition "Paysages industriels, paysages romantiques" au Musée de la Coutellerie
- 2 000 € à l'association LES SOIRÉES DE CHAZERON (63), pour l'organisation de son festival
- 10 000 € à l'association FESTIVAL COUNTRY RENDEZ-VOUS, pour l'organisation de son 17<sup>ème</sup> festival à Craponne-sur-Arzon (43)
- 5 500 € à l'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PAL-EN-CHALENCON (43), pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des Rencontres agri-culturelles
- 3 800 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DE MUSIQUE EN BOURBONNAIS (03), pour l'organisation de son 38<sup>ème</sup> festival
- 5 000 € à la ville de VICHY (03), pour l'organisation de l'exposition "Architectes et villas 1900 à Vichy"
- 3 000 € à la ville de BEAUMONT (63), pour l'opération "Un sculpteur dans la cité : Beaumont, été 2004"
- 2 500 € à l'association ESPACE D'ART CONTEMPORAIN DES ROCHES, pour l'organisation de ses activités de promotion et de diffusion de l'art contemporain au Chambon-sur-Lignon (43)
- 3 000 € à la compagnie FOL À PIK (63), pour la création d'un spectacle jeune public intitulé "Tom et Léa"
- 2 500 € à la régie personnalisée et autonome "LA PASSERELLE" de Saint-Flour (15), pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de la manifestation intitulée "Chemin d'Art"
- 3 000 € à l'ASSOCIATION DU FESTIVAL DES VOLCANS D'AUVERGNE , pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du festival Volcadiva (63)
- 1 800 € à la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU CANTAL, pour l'organisation du 16<sup>ème</sup> festival d'expression enfantine à Aurillac.

▪ **Aide aux manifestations de grande envergure**

(page 498 du rapport)

La Commission Permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 800 € à l'ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association nationale
- 13 000 € à la communauté d'agglomération du bassin d'AURILLAC (15), pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> fête européenne du camping-car
- 1 500 € aux dirigeants commerciaux de FRANCE - RÉGION AUVERGNE, pour l'organisation des "9<sup>èmes</sup> olympiades de la force de vente" au Puy-en-Velay (43)
- 2 500 € à l'association HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DU CASTRUM DE MONTAGNE (43), pour l'organisation d'un colloque intitulé "Château du Moyen-Âge : de l'étude à la valorisation - Auvergne et autres exemples régionaux"
- 3 750 € à la CHAMBRE ARTISANALE DES CHARCUTIERS TRAITEURS ET TRAITEURS DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation du 33<sup>ème</sup> concours "Un des meilleurs apprentis de France Boucher et Traiteur Charcutier.

▪ **Colloques**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 11 000 € à l'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE
- 11 000 € à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL
- 4 000 € à l'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INFRA).

▪ **Sport**

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 800 € au cyclo-club LES COPAINS (63), pour l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition de l'épreuve cycliste "Les Copains"
- 2 500 € à l'association BRIOUDE ACTION (43), pour l'organisation des 8<sup>èmes</sup> olympides d'Auvergne
- 6 000 € à l'association SAINT-NECTAIRE / AUVERGNE VÉLO-SPORT, pour l'organisation du tour d'Auvergne cycliste
- 800 € à l'ASSOCIATION DE LOISIRS ET DE GYMNASIQUE DE L'AGGLOMÉRATION MOULINOISE (03), pour l'organisation du marathon des Isles
- 2 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION DE LA HAUTE-LOIRE, pour l'organisation du 23<sup>ème</sup> raid international d'orientation
- 2 300 € à l'association PÉTANQUE BELLERIVOISE, pour l'organisation de son 24<sup>ème</sup> national de pétanque à Bellerive-sur-Allier (03)
- 2 500 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE BASKET-BALL pour l'organisation du tournoi inter-zone 2004
- 3 500 € à l'association MONTLUÇON TRIATHLON (03), pour l'organisation des Championnats de France de triathlon minimes, cadets et juniors
- 1 500 € au COMITÉ D'AUVERGNE DE CANOË-KAYAK , pour l'organisation des Championnats de France de descente dans le Haut-Allier (43)
- 4 000 € au VÉLO CLUB DU VAL D'EUROPE, pour l'organisation d'une étape de l'hexagonal VTT à Pérignat-lès-Sarliève (63) et de la randonnée VTT "bike and run"
- 3 000 € à l'association AULNAT LUTTE (63), pour l'organisation d'un tournoi international de lutte libre en hommage à la disparition de Camille Leclanché
- 3 000 € au COMITÉ D'AUVERGNE DE NATATION pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> étape du circuit fédéral à Chamalières
- 1 500 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE VOLLEY-BALL (63), pour l'organisation des pôles espoirs féminin

- 800 € à l'ÉTOILE MOULINS-YZEURE (03), pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du tournoi national de football "jeunes"
- 2 000 € au MOTO CLUB DE MONTLUÇON (03), pour l'organisation de l'épreuve de Championnat de France de motocross à Quinssaines
- 2 000 € à l'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (service régional) pour l'organisation du Championnat de France de triathlon par équipe d'établissement des collèges et des lycées
- 800 € à la COMPAGNIE D'ARC YZEURE-MOULINS (03), pour l'organisation du circuit national d'arc à Poulies (03)
- 4 500 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE FOOTBALL (63), pour l'accueil de l'assemblée fédérale de la Fédération Française de Football
- 3 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation des finales nationales de football, de tennis et de volley-ball
- 1 500 € à l'association AUVERGNE PATINAGE ARTISTIQUE (63), pour l'organisation de la coupe nationale des Volcans de patinage artistique
- 1 100 € au STADE CLERMONTOIS ESCRIME (63), pour l'organisation du circuit national de fleuret masculin senior
- 2 500 € au YACHT CLUB DE VICHY (03), pour l'organisation de l'édition 2004 de "L'Ami Sail" à Vichy
- 2 500 € à l'ASSOCIATION DES JEUNES DE SAUVESSANGES (63), pour l'organisation du Championnat de France 2004 de course de caisses à savon.

La Commission Permanente décide d'accepter que certaines de ces opérations aient eu lieu avant la présente décision.

- **Aides exceptionnelles**  
(page 513 du rapport)

La Commission Permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 500 € à l'ASSOCIATION DES LARYNGECTOMISÉS ET MUTILÉS DE LA VOIX D'AUVERGNE, pour le financement des actions menées en faveur des malades
- 5 000 € à la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE pour la conduite de ses actions en faveur du sport adapté.

- **Dérogations**  
(page 515 du rapport)

- **Changements de bénéficiaires**

> **Église Notre Dame et Saint Blaise du Breuil (03)**

La Commission Permanente décide :

- d'annuler la subvention de 14 000 € attribuée à la commune du BREUIL (03), le 1<sup>er</sup> mars 2004, au titre du programme "patrimoine architectural" pour les travaux de maçonnerie extérieure de l'église Notre Dame et Saint Blaise et de la réattribuer à la communauté de communes du PAYS DE LAPALISSE
- d'octroyer un délai de 24 mois, à compter de la présente décision pour lancer les travaux subventionnés
- d'accepter que la communauté de communes du PAYS DE LAPALISSE ait dû commencer les travaux avant la présente décision.

> Église Notre Dame du Port à Clermont-Ferrand

La Commission Permanente décide :

- d'annuler la subvention de 129 134 € attribuée à l'État - Ministère de la Culture le 1<sup>er</sup> mars 2004, au titre du programme "mise en valeur des sanctuaires romans d'Auvergne", pour les travaux de restauration intérieure de l'église Notre Dame du Port à Clermont-Ferrand
- d'attribuer une subvention de 108 473 € à la ville de CLERMONT-FERRAND au titre de ce même programme, pour les travaux intérieurs, sacristie, chapelles et crypte de l'église Notre Dame du Port
- d'octroyer un délai de 24 mois, à compter de la présente décision pour lancer les travaux subventionnés
- d'accepter que la commune de Clermont-Ferrand ait dû commencer les travaux avant la présente décision.

> Association Hospitalière Sainte-Marie (43)

La Commission Permanente décide :

- d'annuler la subvention de 1 500 € accordée au Centre Hospitalier Sainte-Marie du Puy-en-Velay le 1<sup>er</sup> mars 2004, au titre du programme "aides exceptionnelles", pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour sa bibliothèque
- de la réattribuer à l'Association Hospitalière Sainte-Marie, pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour la bibliothèque du Centre Hospitalier Sainte-Marie du Puy-en-Velay.

- Dérogations au règlement financier et comptable de la région d'Auvergne

La Commission Permanente décide :

- d'accepter la dérogation aux articles 7 et 11 du règlement financier et comptable de la Région d'Auvergne du 28 janvier 1983 en ce qui concerne l'opération en faveur de l'église de Busselargues à Blesle (43)
- d'annuler la subvention de 45 600 € attribuée à la commune de MONTSALVY (15) le 19 janvier 2004, au titre du programme "mise en valeur des sanctuaires romans d'Auvergne", pour l'aménagement du trésor de la salle capitulaire de l'abbatiale Notre Dame de l'Assomption et de la réattribuer à la commune de Montsalvy, en l'autorisant à commencer les travaux avant la présente décision.

## **SPORT**

- **Équipements sportifs**

*(page 519 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 681 000 € à la commune de COURNON D'AUVERGNE(63), pour participer à la construction d'un parc des sports et d'accepter que l'opération ait connu un début d'exécution antérieur à la présente décision
- 730 000 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE ET SPORTIF DE BELLENAVES pour participer à la construction d'un centre omnisports couvert
- 36 200 € à la communauté de communes du PAYS DE LAPALISSE (03), pour participer au programme de rénovation de la piscine communautaire de Lapalisse et de valider un démarrage anticipé des travaux.

## **AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

- **Virements de crédits à la section de fonctionnement - gestion des dépenses imprévues**  
*(page 525 du rapport)*

La Commission Permanente décide d'approuver un virement d'un montant de 80 000 €.

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne

signé : Pierre-Joël BONTÉ